

Compagnie des Indes n'occupa des districts cotonniers de ce pays et s'appliqua d'autant plus à encourager la culture de la plante que le coton d'Amérique était déjà reconnu supérieur à celui de l'Indoustan. En 1797, pour arriver à l'amélioration du produit, elle introduisit dans la péninsule la machine de Whitney, nouvellement inventée, et envoya des graines d'Amérique avec toutes les instructions nécessaires pour la culture. Ces graines furent distribuées gratuitement aux Ryots, et des essais furent tentés sur de nouveaux territoires, notamment sur ceux de Cavangah, de Kaira, de Salsette, de Malwa. Des primes de 500 francs furent offertes aux Ryots qui obtiendraient la plus grande quantité et la meilleure qualité de coton sur un espace donné, mais tous ces efforts restèrent infructueux. La culture du coton se répandit rapidement dans tous les districts où le sol paraissait être propice, mais les graines d'Amérique ne réussirent nulle part et le coton indigène seul produisit beaucoup plus sans que la qualité se fût améliorée. Sur la demande des Chambres de commerce de Liverpool, de Manchester et de Glasgow, les essais furent repris en 1840. Douze planteurs des Etats-Unis furent envoyés dans l'Inde par le gouvernement anglais pour tâcher d'arriver à l'acclimatation de la graine américaine; mais après plusieurs années d'expériences répétées dans tous les districts, on reconnut que si le coton américain avait réussi sur quelques points, ce n'était que par des moyens factices. Ce fut seulement dans le district du Dharwar que la plante américaine, après d'immenses difficultés parvint à être acclimatée, et depuis douze ans environ, la culture y a augmenté graduellement, et donne chaque année à peu près 50,000 balles. Du reste même dans le Dharwar, la plante américaine est bien inférieure à ce qu'elle est sur son sol natal, et sa supériorité sur le coton indien n'est pas aussi grande qu'on pourrait le penser. On croit généralement que dans une dizaine d'années la production du Dharwar pourra atteindre 150,000 balles de coton américain, surtout si des prix élevés se maintiennent.

Quant aux cotons indigènes, ils sont connus sous le nom de *Bengale*, *Madras*, *Sarate*, *Toomet*. Leur soie, généralement sans consistance, est extrêmement courte. Les districts qui produisent le meilleur sont ceux de Guzerate, de Khandish, du pays des Mahrattes, du et Berar. Le premier et le plus grand district cotonnier de l'Inde est le Guzerate ou Guzerat, grande péninsule à 320 kilomètres environ de Bombay, et dont la récolte arrive à bord des embarcations indigènes. Le second est cette grande région de l'intérieur, communément appelée le Décan, qui s'étend de 320 à 800 kilomètres au nord de Bombay et dont les principales provinces sont le Berar et le Kandeich ou Khandish. Ses produits, qui arrivaient autrefois par des chariots attelés de bœufs, viennent maintenant presque tous par les deux branches du chemin de fer de la grande péninsule indienne.

La troisième grande division est le Mharratt méridional. Son principal district est le Davour, et le coton de cette province, connu sous le nom de *Comptah* et de *Darouar*, nettoyé à la machine, est presque entièrement expédié par eau, du petit port de Comptah à Bombay.

Le produit total du Guzerate ou Guzerat peut s'élever en moyenne à 450,000 balles de 175 kilogrammes. On cultive dans cette région les espèces connues à Liverpool sous les noms de *Dholerak*, *Bhownagor* (*Bhownuggur*), *Pour-Bonder* (*Poorbunder*), *Veravul*, *Mangrate* et *Cuth*; ces noms viennent des petits ports d'expédition par lesquels passe le coton. La production de la partie anglaise de Guzerat peut être de 400,000 balles, et comprend le coton connu sous les noms de *Broach*, *Sarate* et *Jumboser*. On expédie ces récoltes de Broach et de Sarate à Bombay, et comme ses espèces se ressemblent beaucoup, on les vend habituellement à Liverpool pour du Broach. Le coton expédié de Dholerak et de Bhownagor est le produit d'une espèce particulière de graine : la coque, devenue mûre, ne s'ouvre pas facilement, comme dans d'autres districts où l'on peut ramasser le coton avec la main. Le coton de Pour-Bender (*Poor-Bunder*), de Veravul et de Mangrate se cultive sur les côtes sud-ouest de la Péninsule; la terre y est de qualité inférieure et la soie plus faible. Le coton de Cuth est expédié d'un petit port appelé Joria, du côté nord; la soie en est courte et souvent mêlée de coton de Kurrachee, qui est le port le plus voisin du nord.

Le coton du district de Khandish est assez mauvais : la graine employée est de qualité inférieure et la soie est courte et sans valeur. Le montant de la production est d'environ 50,000 balles. Au delà de Kandeich est le grand district cotonnier de Berar. Aucune partie de l'Inde ne produit davantage, et son coton, en temps ordinaire, est excellent. La production peut s'élever de 150,000 à 200,000 balles. Le coton de ce district est connu sur le marché Liverpool sous le nom d'*oomrawutee*; il emprunte son nom du plus grand entrepôt dans le Berar. Au sud du Berar s'étendent des régions immenses, dont les produits prennent les noms des marchés du pays, Barse et Sholapour (*Sholapore*), et sont transportés à Bombay par l'embranchement du sud du Grand-Péninsulaire indien, qui est terminé jusqu'à Sholapour. A l'extrémité sud-ouest du Berar est le marché de Hingunghaut; le coton de ce voisinage est peut-être le plus beau produit indigène de l'Inde. Toute la production du Décan, c'est-à-dire de tout le pays à l'est de Bombay, où la consommation indigène est considérable, peut-être

estimée à 300,000 balles au moins, la partie destinée à l'exportation à 150,000 balles.

La production totale du coton dans les districts tributaires de Bombay peut être évaluée à 1 million de balles dont 900,000 disponibles pour l'exportation.

Les principaux districts cotonniers, hors de la présidence de Bombay sont au nombre de trois, savoir : Madras, les provinces du nord-ouest et le Pendjab (Penjaub).

On exporte, année moyenne de la présidence de Madras, environ 170,000 balles de coton de 300 livres (135,000 kilogr.), à peu près également divisées entre le Nadras méridional, ou Tinnevely, qui expédie son coton par Téticorain, et le Madras occidental, ou Combatoor (*Combatoor*) qui envoie son coton par le chemin de fer jusqu'à la ville de Madras, port d'embarquement.

On cultive fort peu de coton dans le bas Bengale et dans la province d'Oude; les manufactures indigènes y sont en grande partie approvisionnées par les récoltes des provinces du nord-ouest. La production totale du coton tout le long de la vallée du Gange et de ses tributaires, de Calcutta à Delhi, ne dépasse pas 250,000 balles.

Le Pendjab et toute la vallée de l'Indus ne produisent pas plus de 150,000 balles. Le coton n'est cultivé en grande quantité dans aucune partie de l'Inde au delà de ces régions, et cependant dans l'Inde centrale, il y a beaucoup de districts où il pourrait être cultivé avec avantage.

(La suite au prochain numéro.)

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le *Mémorial de Lille* publie, en s'y associant, la note suivante, qui est inspirée par un louable sentiment de reconnaissance :

Dans sa lettre du 9 octobre, adressée à MM. les membres de la commission administrative des hospices de Lille, M. le préfet a rendu un légitime hommage à tous les dévouements qui se sont révélés pendant la durée de l'épidémie cholérique; il n'en a oublié qu'un seul, celui dont lui-même a fait preuve. S'il en avait appelé à la publicité des journaux, pour tenir leurs lecteurs au courant de ses visites dans les communes atteintes par le fléau, il n'est pas de jour où on ne l'aurait vu, portant des conseils, prescrivant des mesures et surtout produisant des consolations et des encouragements.

Aujourd'hui, que l'épreuve a cessé presque partout, nous sommes certains d'être les interprètes de nos populations en disant combien elles sont reconnaissantes envers notre premier magistrat d'une sollicitude à la fois si modeste et si vigilante.

M. le préfet du Nord a bien voulu écrire à M. Sioen, consul de Belgique à Tourcoing, une lettre pour lui exprimer sa haute satisfaction au sujet du rapport adressé au gouvernement belge par ce fonctionnaire, et que nous avons publié il y a peu de temps.

Les termes de cette lettre rendent pleine justice aux administrations municipales de Roubaix et de Tourcoing, ainsi qu'à M. le consul de Belgique. Aussi nous imprimons nous d'en extraire les passages suivants :

J'ai vu avec satisfaction, dit M. le préfet, l'excellente appréciation que vous faites des dispositions si intelligemment prises à Tourcoing et à Roubaix pour assurer les moyens d'instruction à toute la jeune population de ces deux villes. Ainsi que vous le dites avec raison, les voies et moyens ne manquent pas à la jeunesse qui veut s'élever par l'étude et le travail, et il suffit qu'elle en profite.

J'ai lu aussi avec beaucoup d'intérêt les détails que vous donnez sur le mouvement industriel et commercial de la circonscription, et je vous suis très-reconnaissant d'avoir bien voulu penser à m'envoyer votre important travail.

A propos du choléra, M. le docteur Sioen a publié une lettre que nous nous empressons de reproduire.

Elle donne sur la préservation de la maladie, des conseils qu'on ne saurait trop suivre :

Monsieur le Rédacteur, Je m'empresse de vous envoyer la communication suivante :

Il y a quelques jours, une discussion des plus intéressantes s'est élevée à l'Académie Royale de médecine de Belgique au sujet de certaines observations présentées par un membre de cette assemblée sur le choléra, les moyens de le prévenir et de le guérir.

D'après le président de l'Académie, M. Vleminckx, dont les observations ont été confirmées par plusieurs membres et n'ont pas rencontré de contradicteurs, la seule condition de la préservation du choléra est une bonne hygiène, la sobriété et un régime frugal et régulier.

Voici quelques faits qu'il a cités à l'appui de son allévation :

« Il n'y a pas de choléra dans les prisons de Belgique. Voici la ville de Louvain, par exemple, il y a eu dans cette ville beaucoup de cholériques; le grand cellulaire qui y a été construit s'y est donc trouvé dans un milieu cholérique. » Eh bien, des 500 à 600 prisonniers qu'il renferme, pas un n'a été atteint, non pas précisément parce que c'est un cellulaire mais parce que c'est une prison; car

les prisons de Vilvorde, de Bruxelles, etc., qui ne sont pas des cellulaires, ont été préservées, elle aussi, comme celle de Louvain.

L'honorable M. le docteur Lefebvre, qui est assis ici à côté de moi, me dit qu'il en a été de même à Louvain, pour les Axiens et les Sœurs Noires. Moi j'ajoute que, en général, les orphelins, les établissements de vieillards, les congrégations religieuses, les prisons ont joui d'une immunité complète.

Quelle est donc la conclusion à tirer de ce grand fait? Mais elle est claire comme le jour. Il y a eu préservation dans toutes les agglomérations que je viens de citer, c'est qu'il y a là une bonne hygiène. On s'y lève, on s'y couche aux mêmes heures; le régime y est d'une grande frugalité; il n'y a d'excitation d'aucune sorte; les locaux sont bien tenus; on s'y abstient de tout excès, et vous savez tous l'influence des excès sur la production du choléra.

L'honorable M. Boens insistait tout à l'heure sur la nécessité de ne pas faire abus de boissons alcooliques, je vais plus loin, je soutiens qu'il faut toujours ménager avec soin l'estomac et les intestins; donc, jamais une alimentation exagérée, jamais de cause d'indigestion, et toujours une grande régularité dans les repas.

Voilà, Messieurs, le secret de la préservation; on vit ainsi dans les congrégations religieuses, dans les établissements de bienfaisance, dans les prisons, et voilà pourquoi on y est préservé; voilà pourquoi le choléra n'y fait pas de ravages.

C'est sur cette vérité là qu'il ne faut pas cesser d'attirer l'attention du peuple; cela est cent fois plus utile que de distribuer sur les mille et un moyens inventés ou promus pour guérir le choléra.

Un médecin distingué de Liège a cité, de son côté, l'exemple d'une congrégation religieuse de soixante-dix sœurs hospitalières qui ont passé les nuits à soigner les malades, à nettoyer leurs chambres, à laver leur linge infecté, et dont pas une n'a été atteinte de l'épidémie, grâce à la régularité, à la sobriété de leur vie. Enfin, M. le docteur Crocq, de Bruxelles, les a affirmé que, bien que consacrant plusieurs heures par jour au traitement des cholériques et respirant les émanations les plus malsaines, il ne redoutait pas le fléau, parce qu'il était sûr de le tenir en échec par le régime qu'il s'imposait.

Ainsi donc, voici au moins un point qui paraît hors de doute : On peut se préserver du choléra par la sobriété du régime, par la régularité de la vie. Les couvents, les congrégations religieuses ne sont presque jamais visités par le choléra, parce que, là, on n'y fait d'excès d'aucune sorte, qu'on s'y lève et se couche à la même heure et qu'on n'y travaille pas au-dessus de ses forces. Ainsi, si l'on n'a pas trouvé le remède au mal effroyable qui a fait tant de victimes, on a au moins trouvé le moyen de s'en préserver, et ce moyen on peut le considérer comme infaillible en présence des faits que je viens de citer.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

L. SIOEN, d. m. p.

SOUSCRIPTION

Ouverte au bureau du JOURNAL DE ROUBAIX pour les familles des victimes du choléra, à Wattrelos.

QUINZIÈME LISTE

Anonyme	400 fr.
Leuridan-Betroumieux	100
C. d. B.	200
Collectes diverses	400
C. d. S. V.	400
	600
Montant des quatorze listes précédentes	17,500
Total	fr. 18,100

M. le maire d'Armentières vient de réparer un oubli qui lui avait été signalé par M. le directeur de l'École de médecine de Lille à propos des services rendus à Armentières par les élèves de cette école.

M. Maegt, l'un de ces élèves qui n'avait à Armentières aucun caractère officiel et a failli être victime de l'épidémie, vient de recevoir une médaille semblable aux médailles délivrées à ceux de ses collègues qui se sont distingués par leur dévouement et leur énergie.

Le Conseil général de la Loire s'est occupé, dans sa dernière session, des améliorations dont la législation des tribunaux de commerce serait susceptible, et notamment de celle qui consisterait à y introduire le système de la conciliation qui a lieu devant la justice de paix. Il serait à désirer, en effet, que le négociant put, avant assignation, appeler son justiciable devant le président ou devant un juge conciliateur, qui tenterait et réussirait souvent à éviter des procès toujours coûteux pour les deux parties. Les juges de paix, dont la compétence s'élève aujourd'hui à 1,500 francs, concilient chaque jour des contestations qui auraient pu dégénérer en procès des plus fâcheux. Il n'y aurait pas de raison pour que le même système appliqué aux tribunaux consulaires ne produisît les mêmes excellents résultats.

On lit dans le *Mémorial de Lille* :

« Nous avons dit que les chemins de fer de Belgique avaient abaissé les prix de

transport des voyageurs dans des conditions très favorables pour les compagnies et pour le public.

Eh bien ! les résultats sont des plus concluants : les recettes, qui étaient de 79,936 fr. par mois, — ancien tarif, — se sont élevées à 198,345 fr., nouveau tarif.

Avons-nous eu raison de répéter qu'une réduction du prix des places, si elle était profitable au public, le serait encore davantage aux chemins de fer.

L'épreuve est faite aujourd'hui. — Hélas ! c'est en Belgique. — Quand donc la tentera-t-on en France ?

La prochaine Exposition universelle ne fournit-elle pas une excellente occasion ? »

Pendant la représentation d'adieux de Mlle Déjazet, qui a eu lieu dimanche, M. Steiner-Meyran a offert une couronne à l'éminente artiste en lui adressant les paroles suivantes :

« Madame,

Permettez-moi, pour la clôture de vos représentations, de vous offrir ce modeste hommage rendu à votre admirable talent. En cédant à mes pressantes sollicitations, en consentant à venir éclairer de vos rayons ce théâtre qui vous devra ses plus belles soirées, vous avez accompli mon vœu le plus cher, car vous m'avez fourni l'occasion de payer ma dette de reconnaissance à ce public dont j'ai reçu depuis quatre ans tant de preuves de sympathie; acceptez donc cette couronne, et daignez vous souvenir qu'elle vous a été offerte dans un de vos nombreux jours de triomphe par le plus humble et le plus ardent de vos admirateurs »

L'allocution de M. Steiner a été couverte par les applaudissements chaleureux des spectateurs. Quant à Mlle Déjazet, dont les yeux étaient pleins de larmes de joie, elle dut se recueillir un instant pour surmonter son émotion.

M. le Directeur du Théâtre nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

Veillez être assez bon pour faire connaître au public votre présence de la manifestation qui a eu lieu lundi contre M. Bolnay, il va être immédiatement pourvu au remplacement de cet artiste, et annoncer les débuts prochains de M. Robert, jeune premier, premier amoureux, en remplacement de M. Léon-Charles dont l'engagement a été résilié.

J'ai toujours été trop soucieux des plaisirs du public pour ne pas me soumettre à ses arrêts, et je m'efforcerais constamment de le satisfaire par le zèle et l'activité qui m'ont valu jusqu'ici l'honneur de sa bienveillante sympathie.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» A. STEINER-MEYRAN. »

Roubaix, le 23 octobre 1866.

Nous apprenons qu'une représentation au bénéfice des familles des victimes de l'épidémie sera donnée prochainement sur notre Théâtre.

Le sieur Joseph J..., ancien soldat de Napoléon I^{er}, né à Armentières en 1783 et habitant notre ville depuis 1816, est mort il y a quelques jours après une longue et douloureuse maladie. Son frère, demeurant à Courtrai, ayant appris cette nouvelle, transmise immédiatement par le télégraphe, a été atteint d'une attaque d'apoplexie à laquelle il a succombé le lendemain.

On lit dans l'*Indicateur de Tonroing* :

Un vol qui dénote une hardiesse peu commune a été commis, samedi dernier, de midi à une heure, route de Roubaix à Tourcoing.

Profitant du moment où les ouvriers de ferme quittent les champs, des malfaiteurs ont escaladé les murailles d'une maison de campagne; puis, après avoir brisé au moyen de haches de fortes persiennes en chêne, ils ont pénétré dans la maison où ils ont tout bouleversé, explorant les appartements, fouillant les meubles et les lits. Dérangés dans leur opération par l'arrivée de quelques personnes, ils se sont sauvés par où ils étaient venus, emportant vingt-quatre couverts qu'ils ont pris pour de l'argenterie, mais qui n'étaient qu'en métal alféiné. Les voleurs ont été volés.

On a peine à concevoir l'audace qu'il a fallu pour accomplir ce vol à pareille heure, sur une route où la circulation est toujours si active, et dans un endroit où les voleurs pouvaient être aperçus des maisons voisines dont les fenêtres dominent le lieu où l'effraction a été commise.

MM. Jules Petit, imprimeur à Lille-gérant du journal l'*Echo populaire de Lille* et M. Gaston Bergeret, rédacteur dudit journal, ont comparu devant le tribunal correctionnel de Lille, sous la prévention d'outrage à la morale publique et religieuse.

Ils ont été condamnés, le premier à un mois de prison et 100 fr. d'amende, le second à quinze jours de prison et 15 francs d'amende et solidairement aux frais du procès.

Deux enfants d'une dizaine d'années, L. B., et F. P., entrèrent le 18, vers trois heures du soir, chez le nommé Lepers, marchand fruitier à Lannoy et lui offrirent de l'aider à porter des fruits à son grenier; ce qu'il accepta volontiers. Mais le soir il constata la disparition d'une somme de 25

à 30 fr., qu'il avait déposée sur une table. Naturellement ses soupçons se portèrent sur nos deux gamins, et prochainement ils auront à s'expliquer sur ce vol qu'on leur impute.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la Séance du 21 octobre

Sommes versées par 61 déposants dont 21 nouveaux 10-786
52 demandes en remboursem. 14-618 68
Les opérations du mois d'octobre sont suivies par MM. Réquillart-Desaint et Alfred Motte, directeurs.

THÉÂTRE DE ROUBAIX

Jeudi 23 octobre à 7 heures 1/2.

1^{er} début de M. ROBERT, fort jeune premier
MADEMOISELLE DE LA SEIGLIÈRE.
IL FAUT QU'UNE PORTE SOIT OUVERTE OU FERMÉE, proverbe en un acte.

Tribunaux

Les débats d'une affaire très grave ont commencé hier à Bruxelles. Il s'agit d'un colonel turc, nommé Riok-Allah, médecin honoraire de l'ambassadeur ottoman à Londres, accusé d'avoir assassiné son pupille afin d'hériter d'une somme de près de 100,000 francs. Une des particularités de cette affaire se trouve dans les relations de l'inculpé avec un faussaire et un voleur actuellement poursuivis tant à Londres qu'à Paris, et un voleur cinq fois condamné. M. Lachaud est chargé de plaider pour le colon turc.

FAITS DIVERS

Une célébrité de la mode, du temps du premier Empire vient de s'éteindre. M. Léger, tailleur de l'empereur Napoléon I^{er}, est mort hier à Ville-d'Avray, à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans moins quelques jours. Il était un des derniers témoins survivants d'une grande époque, et ses souvenirs remontaient même au delà de l'Empire. Il rappelait parfois, en plaisantant, que le général Kleber était mort en restant envers lui débiteur d'un gilet.

M. Léger laisse une grande fortune, dont il faisait un libéral usage, dit le *Temps*. Il a gardé, jusqu'à la courte maladie qui l'a emporté, une vivacité et une jovialité de caractère auxquelles il aimait à attribuer sa longévité. Tous les ans, il donnait une grande fête à l'occasion de son anniversaire; il en faisait donner une autre à ses domestiques, à laquelle ceux-ci pouvaient convier toute la domesticité du voisinage. C'est dimanche prochain qu'il devait célébrer son quatre-vingt-dix-neuvième anniversaire.

On vient de frapper à la monnaie deux médailles destinées à perpétuer le souvenir de deux des principales découvertes de ce siècle, la photographie et la télégraphie actuelle.

On sait que les appareils employés jusqu'ici pour la transmission des dépêches télégraphiques sont tous d'invention américaine, anglaise ou italienne. Le *Journal des Télégraphes* annonce que l'administration de la télégraphie française aurait enfin son appareil que les administrations étrangères nous envieront et nous emprunteront sans doute bientôt.

D'un petit volume, n'exigeant plus les feuilles coûteuses du papier chimique, le nouvel appareil donne la solution la plus simple et la plus ingénieuse de la reproduction de l'écriture à distance. L'auteur de cette heureuse découverte, M. Meyer, est un employé de 3^e classe. Appelé l'année dernière de Mulhouse à Paris, après examen de ses plans, M. Meyer reçut toute latitude et tout loisir nécessaires pour mener à bonne fin son projet, dont les frais furent supportés par l'administration. Si donc le succès a couronné l'œuvre, ce succès n'est pas sans honneur pour l'administration elle-même, qui a si bien encouragé et secondé les efforts du jeune inventeur.

Voici d'intéressants détails sur les travaux de l'isthme de Suez : Les déblais opérés dans la dernière section ont atteint le chiffre de 202,504 mètres cubes; il en reste 15,704,704 à enlever. Le chiffre des ouvriers employés est de 2,200. Quelques modifications ont été introduites dans le tracé primitif, aux environs de Suez. On est parvenu à contourner un banc de rocher de 300,000 mètres cubes, ce qui établit une économie d'environ 10 millions. Le canal de l'isthme pourra, assure-t-on, être ouvert à la fin de l'année prochaine.

Sous le nom de *Corporation des Abeilles*, une association de femmes vient de se former à Paris, dans le but de venir en aide à toutes celles qui, ayant besoin d'avoir recours au travail, se trouvent, par leur position sociale, placées en dehors des conditions ordinaires de la production et du commerce.

C'est au centre de la capitale, sur le boulevard des Italiens, que sera le siège de la société.

Une dame patronesse présidente à la vente qui aura lieu, à partir du premier mardi de décembre le mardi et le vendredi de chaque semaine. Les ouvrages déposés se vendront sous un même nom de famille qui sera celui des Abeilles s'ajoutant au nom de baptême.

La *Corporation des Abeilles* fait appel à toutes les femmes qui voudraient concourir par leur travail au succès de leur entreprise. Le produit de leurs ouvrages